

Chers parents,

J'ai le plaisir de vous transmettre des **INFORMATIONS** concernant la **RENTÉE SCOLAIRE 2024** :



1/ **La feuille d'inscription à la restauration scolaire**



2/ **L'autorisation de diffusion**

seront remises à votre enfant le jour de la rentrée.

Vous aurez jusqu'au 09 septembre 2024 pour compléter ces documents.

Les rapporter en mairie : à déposer à l'accueil ou dans la boîte aux lettres



Les **documents** mairie ne doivent **pas** être **déposés à l'école** **ni** renvoyés **par mail** !

Accueil Périscolaire

L'inscription à l'accueil périscolaire du matin et/ou du soir se fait selon la procédure suivante : **connectez-vous sur site internet de l'UFCV** : <http://portail-animation.ufcv.fr/accueil-loisirs-domaine-frayse>



Pour votre information, le conseil municipal du 25 juin 2024 a décidé une augmentation des tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir.

En revanche, les tarifs de la restauration scolaire n'ont pas été augmentés.



Je vous rappelle que **l'ensemble des documents d'informations** (règlement des services périscolaires, grilles tarifaires, informations sur la facturation et les différents modes de règlements, ...) **sont consultables sur le site internet de la mairie**, onglet Enfance et Jeunesse, rubrique Écoles.

Merci d'en prendre connaissance et d'y apporter une attention particulière.

Septembre

2

Enfin, je vous rappelle que tous les **services périscolaires municipaux** (accueil périscolaire du matin et du soir, restauration scolaire) **fonctionneront dès le 1^{er} jour de la rentrée.**

Valérie Mazas au service des affaires scolaires 05.56.21.21.41 poste 4 et moi-même au 06.84.66.98.85 restons à votre écoute pour tous renseignements complémentaires.

Belle fin d'été à tous !

Christophe Vicier, Adjoint au maire, délégué aux affaires scolaires